Terra Ostra
GUJAN-MESTRAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2026280903

Rapporteur : Xavier PARIS

Objet : Transfert de la tranche optionnelle n° 2 du marché n° 2025-04 conclu avec la SAS KAPEA à la Ville de Gujan-Mestras

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Gujan-Mestras, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 16 septembre 2026

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Stephan PEY, Vice-Président de TERRA OSTRA
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire en charge des ports
- Patrick LABRUE, Adjoint au Maire en charge de la culture et des associations culturelles
- Sylvie BANSARD, Conseillère municipale
- Pierrick LEOPOLD, Conseiller municipal délégué à la démocratie participative et à la vie des quartiers
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Paquito SANCHEZ, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat, à l'animation économique, à l'emploi et aux marchés
- Michel CARRARA, Parc de la Coccinelle
- Aurélien LOUESSARD, Le Lounge
- Michel PONS, A+ isolation

Absents excusés :

- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Michel PONS
- Christel SANCHE – donne procuration à Michel CARRARA
- Arnaud LE NOST – donne procuration à Aurélien LOUESSARD

Absent :

- Kevin LANGLADE

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280903-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Terra Ostra

GUJAN-MESTRAS

Le Conseil d'administration de l'EPIC Terra Ostra,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux établissements publics industriels et commerciaux ;

Vu les statuts de l'EPIC Terra Ostra ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPIC Terra Ostra autorisant la passation du marché relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière et de programmation portant sur la possibilité d'agrandissement de la Maison de l'Huître et la mise en place d'une nouvelle scénographie ;

Vu le marché n° **2025-04** conclu entre l'EPIC Terra Ostra et la société **SAS KAPEA**, portant sur la réalisation de cette étude ;

Considérant que le marché n° 2025-04, joint en pièce annexe à la présente, notifié le 24 juin 2025 à la SAS KAPEA pour un montant global de 54 475 € HT, est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles, à savoir :

- **la tranche ferme**, portant sur l'étude de faisabilité relative à l'agrandissement de la Maison de l'Huître - 18 775 € HT ;
- **la tranche optionnelle n° 1**, portant sur l'étude scénographique et la définition des orientations relatives à la mise en place d'une nouvelle scénographie – 17 500 € HT ;
- **la tranche optionnelle n° 2**, portant sur l'établissement du programme ainsi que sur la mission d'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du déroulement de la phase de consultation de la maîtrise d'œuvre – 18 200 € HT ;

Considérant que la tranche ferme ainsi que la tranche optionnelle n° 1 ont été réalisées par la société SAS KAPEA et prises en charge financièrement par l'EPIC Terra Ostra ;

Considérant que la Maison de l'Huître constitue un équipement immobilier dont le bâtiment est propriété de la **Ville de Gujan-Mestras** ;

Considérant que la Ville de Gujan-Mestras assurera, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble, la maîtrise d'ouvrage des futurs travaux de réaménagement, d'agrandissement et de mise en place de la nouvelle scénographie de la Maison de l'Huître ;

Considérant que la tranche optionnelle n° 2 du marché n° 2025-04, relative à l'établissement du programme et à l'assistance au maître d'ouvrage lors de la consultation de la maîtrise d'œuvre, est directement liée à la préparation et à la conduite de l'opération de travaux à venir ;

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280903-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Terra Ostra

GUJAN-MESTRAS

Considérant qu'il apparaît, dans ces conditions, cohérent que cette tranche soit désormais portée, pilotée et financée par la Ville de Gujan-Mestras, en sa qualité de propriétaire du bâtiment et de futur maître d'ouvrage de l'opération ;

Considérant que ce transfert permet d'assurer une cohérence entre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de l'opération et la réalisation des prestations de programmation et d'assistance qui lui sont directement rattachées ;

Il vous est proposé :

- De transférer à la Ville de Gujan-Mestras le bénéfice du marché n° 2025-04, conclu avec la société SAS KAPEA pour la réalisation de la tranche optionnelle N°2. Celle-ci comprend l'établissement du programme de l'opération d'agrandissement et de réaménagement de la Maison de l'Huître et de mise en place d'une nouvelle scénographie ; la mission d'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du déroulement de la phase de consultation de la maîtrise d'œuvre.
- D'autoriser le Directeur de l'EPIC Terra Ostra à accomplir toutes les démarches nécessaires à la formalisation de ce transfert avec la Ville de Gujan-Mestras et la société SAS KAPEA, notamment par la conclusion de tout acte contractuel ou avenant nécessaire, sous réserve du respect des règles applicables à la commande publique.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA



Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280903-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026